

Aon Affinity | Newsletter

Version Août 2017

Dans cette édition

- Les primes d'assurance -maladie en 2018
- Comment pouvez-vous réduire vos primes?
- A quoi faut-il en outre veiller en fin d'année?
- Le Tribunal fédéral appuie la pratique plus restrictive en matière de rabais collectifs
- Aon s'embarque dans le développement des bus sans chauffeur

Up to date - Pour découvrir toutes les nouveautés et les conseils actuels en matière d'assurances.

Grâce au partenariat de votre employeur avec Aon Affinity, vous profitez en outre de réductions attrayantes auprès des caisses maladie ainsi que pour les assurances automobile, ménage, protection juridique, vie et autres.

Rendez-vous sur notre plateforme en ligne Aon Affinity pour bénéficier dès aujourd'hui d'une offre avec un rabais pouvant aller jusqu'à 20%!

Contactez-nous pour toute question à info@aonaffinity.ch



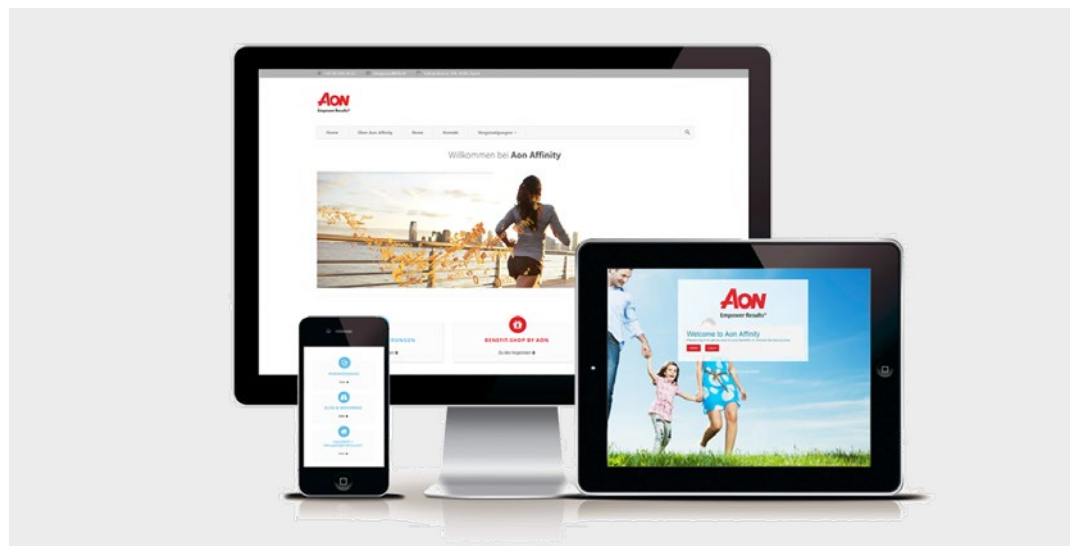
www.aonaffinity.ch

Username:

—

Password:

—



Les primes d'assurance-maladie devraient augmenter de 4 à 5% en 2018

De plus en plus de personnes vont chez le médecin. Et beaucoup de patients séjournent à l'hôpital. Ces deux éléments sont les principaux facteurs à l'origine de la hausse des coûts.



Les primes d'assurance-maladie devraient à nouveau augmenter de 4 à 5% l'année prochaine. santésuisse, l'association des assureurs-maladie redoute une progression sensible des coûts en 2018 pour les deux raisons principales ci-après.

1. Les frais hospitaliers stationnaires

Pour un traitement stationnaire, à savoir lorsque le patient passe une nuit à l'hôpital, les cantons et les assurances-maladie se partagent les frais. Ces dernières années, les cantons ont porté peu à peu leur participation à ces coûts à 55%, comme la loi sur l'assurance-maladie l'exige. A partir de 2018, les cantons gèleront ce pourcentage, si bien que l'augmentation des traitements hospitaliers devra être proportionnellement supportée par les payeurs de primes l'année prochaine.

2. Davantage de soins ambulatoires

Les soins s'effectuent par ailleurs de plus en plus en mode ambulatoire, c'est-à-dire sans que le patient ne séjourne à l'hôpital. Les cantons poussent en effet aux traitements ambulatoires, les frais des soins étant alors intégralement à la charge des assurances-maladie, et donc des payeurs de primes.

Pour Verena Nold, directrice de l'association santésuisse, la situation est claire: «Ces deux facteurs sont certainement responsables du fait que les coûts progresseront probablement davantage l'an prochain qu'en 2017.»

Le calculer des primes d'assurance-maladie est un exercice difficile et les assureurs y travaillent encore. On ne dispose donc à ce jour que d'un ordre de grandeur approximatif. Les chiffres définitifs seront publiés en automne.

Source: SRF, mercredi 21 juin 2017

[Savoir plus sur srf.ch](https://www.srf.ch) 

Comment pouvez-vous réduire vos primes?



1. Exclure la couverture accident

Les personnes qui travaillent au moins huit heures par semaine chez le même employeur sont assurées automatiquement par celui-ci contre les accidents professionnels et non professionnels. En conséquence, l'assurance-maladie de base peut être souscrite sans le risque accident.

2. Opter pour un modèle alternatif: médecin de famille, HMO ou télémédecine

Si vous acceptez de restreindre votre libre choix du médecin, vous pouvez opter pour un [modèle dit de «managed care»](#). Le cas échéant, votre assureur-maladie vous fera bénéficier de rabais de primes. Dans un tel modèle, vous vous engagez à consulter toujours en premier lieu le «gestionnaire de santé» choisi (excepté dans les cas d'urgence). Ce premier interlocuteur peut être votre médecin de famille, un centre de santé (HMO) ou un centre de conseil médical.

3. Modifier sa franchise

Si vous augmentez votre franchise d'économiser de primes, veillez à mettre le montant épargné de côté pour disposer de cet argent en cas de recours à des prestations médicales. Calculez en outre précisément quelle est la franchise la mieux adaptée à votre cas. Faites part de votre décision par lettre recommandée à votre assurance-maladie. En cas de diminution de franchise, le courrier doit parvenir à l'assurance-maladie au plus tard le dernier jour ouvrable de novembre 2017; en cas d'augmentation, il doit lui parvenir au plus tard à la fin décembre 2017. Les assureurs-maladie recommandent à leurs clients d'opter pour une franchise située entre la franchise minimale obligatoire de CHF 300.–/an et la franchise annuelle maximale de CHF 2500.–/an pour les adultes. Nous vous conseillerons volontiers dans ce domaine.

Source: www.beobachter.ch

personnalisé

Bénéficiez de rabais exclusifs. Avec notre contrat collectif, vous bénéficiez, ainsi que tous les membres de votre ménage, de rabais exceptionnels sur les primes des assurances complémentaires de Visana.

Visana Services SA, Binzmühlestrasse 95, C.P. 5547, 8050 Zurich
Téléphone 043 311 29 29, zuerich@visana.ch, www.visana.ch/kollektiv/aon



A quoi faut-il en outre veiller en fin d'année?

1. Changer d'assurance-maladie

Il vous est possible de résilier l'assurance de base avant la fin novembre 2017 et d'opter pour une nouvelle assurance-maladie. Vous devez donc envoyer votre résiliation à temps et par lettre recommandée à votre assurance-maladie actuelle. Concrètement, la résiliation doit parvenir à l'assurance-maladie au plus tard le 30 novembre 2017.

2. Changer d'assureur pour les complémentaires

Si vous souhaitez transférer une assurance complémentaire en vigueur à un nouvel assureur-maladie, ne la résiliez jamais avant d'avoir obtenu une confirmation d'affiliation à l'assurance complémentaire de la part de votre nouvelle caisse-maladie. Les assurances complémentaires sont soumises à la loi sur les assurances privées et, partant, à d'autres conditions que l'assurance de base. Selon l'état de santé, la caisse-maladie est en droit de refuser la proposition. En règle générale, la nouvelle assurance-maladie se charge de

résilier la complémentaire existante auprès de l'assureur actuel.

L'assureur peut soumettre l'assurance complémentaire à certaines réserves (restrictions) ou tout simplement refuser votre affiliation. Contrairement à l'assurance de base, **les délais de résiliation applicables aux assurances complémentaires** diffèrent d'une assurance-maladie à l'autre. Prenez connaissance des conditions générales du prestataire d'assurance pour procéder à un changement d'assurance-maladie. Pour rappel: en fonction de l'assurance-maladie, l'assurance de base et l'assurance complémentaire peuvent être souscrites auprès de deux caisses d'assurance-maladie différentes.

3. Police 2018

Les nouvelles polices 2018 seront probablement envoyées en octobre 2017. Veuillez comparer vos nouveaux documents avec la police 2017 en vigueur.

Benefit Shop

Grands produits avec jusqu'à 50% de réduction! Exclusivement pour les clients d'Aon Affinity.



Vous pouvez non seulement profiter de remises attractives sur des prestations d'assurance privée, mais aussi de réductions sur les grandes marques telles que Canon, Samsung, Koenig ou Outdoorchef. Visitez le Benefit-Shop et achetez des produits en ligne avec un rabais allant jusqu'à 50%!

www.benefit-shop.ch/aonaffinity



15 % de rabais pour les membres

Beau panorama. Angle mort.

Une bonne assurance. Tout simplement.

- ✓ Vous obtenez 15 % de rabais pour les membres lors de la conclusion d'une assurance auto
- ✓ Vous profitez de primes avantageuses et de conditions contractuelles équitables
- ✓ S'il y a des réparations en cas de sinistre, vous pouvez librement choisir votre garage
- ✓ Vous restez flexible grâce à la courte durée d'assurance d'un an

Calculez votre prime maintenant: www.smile-direct.ch/aon



Le Tribunal fédéral appuie la pratique plus restrictive en matière de rabais collectifs

Peu de marge de manœuvre en matière de rabais



Jusqu'où peut aller une caisse-maladie lorsqu'elle octroie des rabais à certaines collectivités, telles que des entreprises, des clubs ou des associations? Dans la pratique, les assureurs accordent des réductions tarifaires de 10% à 20% dans le domaine des assurances complémentaires. Ils proposent souvent les couvertures sous une forme combinée, au moyen d'un contrat cadre qui inclut la couverture de base obligatoire. Le Tribunal administratif fédéral (TAF) a considéré que le recours* d'Helsana, qui invoquait la liberté contractuelle et économique dans la fixation des tarifs, était infondé, et l'a rejeté.

De par son jugement, le Tribunal administratif fédéral soutient la pratique plus restrictive adoptée en 2015 par la FINMA, l'autorité de surveillance compétente pour les assurances-maladie complémentaires. Selon le TAF, même si la loi sur la surveillance des assurances ne définit pas la notion d'abus dans le domaine de la fixation des tarifs, le Conseil fédéral est habilité à édicter des restrictions pour protéger les assurés ainsi que des dispositions d'exécution pour contrôler les tarifs. Le Conseil fédéral a exercé cette compétence en édictant une ordonnance, relativement controversée sur le plan juridique, dans le but d'éviter les inégalités de traitement.

Source: Neuer Zürcher Zeitung, 30 juin 2017

*** La recourante mais également de nombreux juristes sont d'avis que cette atteinte à la liberté contractuelle en vigueur pour les assurances privées, dont les assurances-maladie complémentaires, est dépourvue de fondement juridique. Le Tribunal administratif fédéral soutient dans tous les cas que l'assurance complémentaire à l'assurance-maladie sociale entre dans le domaine protégé de la liberté économique.**



Aon s'embarque dans le développement des bus sans chauffeur

Aon Suisse SA est l'un des sponsors principaux qui contribue au développement des bus sans chauffeur.

«Les idées novatrices doivent être promues de nos jours. AON est l'un des plus grands courtiers au niveau mondial. A ce titre, la société salue et soutient ce genre de nouvelles technologies», a déclaré Felix Jenny, CEO de ARS Suisse.

De quoi est-il question?

Les transports publics zurichoises Verkehrsbetriebe Zürich (VBZ) participent au label des transports publics de la société Trapeze à Neuhausen. Dans une première étape, un véhicule autonome transportera des touristes du siège de la société jusqu'aux chutes du Rhin, situées à proximité. Zurich pourrait également réaliser un essai pilote.

Les chauffeurs de bus ont-ils donc du souci à se faire pour leur emploi dans un avenir proche? «Non, le but n'est pas de mettre les conducteurs au chômage», a déclaré Bruno Schwager, directeur des transports publics de Schaffhouse. Selon lui, il s'agit plutôt de décerner des localités et des itinéraires qui ne sont pas rentables avec les moyens actuels. Aujourd'hui, toutes les entreprises de transport cherchent à exploiter au maximum les plus grands véhicules possible. Par contre, si un bus n'a plus besoin de chauffeur, il peut être exploité de manière rentable avec beaucoup moins de passagers.

Le développement technologique dans le domaine des véhicules autonomes a connu un coup d'accélérateur au cours des dernières années. Même les systèmes d'assistance installés dans les véhicules actuels prennent déjà en charge un certain nombre de tâches à la place du conducteur: ils maintiennent l'écart par rapport au véhicule précédent, et ainsi que le véhicule sur sa voie; ils avertissent en cas de dépassement sur l'autoroute s'il y a des véhicules situés dans l'angle mort ou réalisent un freinage d'urgence en toute autonomie si un piéton apparaît soudainement sur la chaussée.



Contact

t +41 58 266 26 62
e info@aonaffinity.ch

Aon Suisse SA
Affinity
Vulkanstrasse 106
Case postale 1893
8048 Zurich

Empreinte

ADRESSE DE LA
RÉDACTION

Aon Suisse SA
Chin-Ho Kwong
Vulkanstrasse 106
Case postale 1893
CH-8048 Zurich

ÉDITEUR

Aon Suisse SA
Affinity

DESIGN

Chin-Ho Kwong,
Project Manager Affinity

Aon Affinity Newsletter
Version Août 2017
2x publié par an